

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.03.03 Convocation du 20.03.03

Compte rendu affiché 31 mars 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :

Objet : Avances sur Subventions

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Absents représentés :

Absents excusés :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY,
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN,
MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mmes ZULLI, DURAND,
M. CHRETIEN, Mme PERRIN, M. MACHURAT, Mlle MILLET,
Mme LABASOR.

M. POINT par M. FAURE - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD -
M. BELLOT par M. MACHURAT - M. BOUREZG par Mme LABASOR.

MM. GOSSET et FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux finances explique que si les subventions ne seront votées qu'au prochain Conseil Municipal, certaines associations ont des besoins en trésorerie qui nécessitent des virements immédiats. Il propose en conséquence d'examiner les demandes suivantes :

➤ Subvention exceptionnelle :

"**La RITOURNELLE**" organise à Neuville, les 4, 5 et 6 avril prochains un concert ayant pour thème "*Les années 80*", et sollicite pour faire face au financement des dépenses, une subvention exceptionnelle de **2 200 €uros**.

➤ Avances sur subventions 2003 :

Le C.S.N. sollicite une avance sur la subvention qui lui sera accordée pour l'année 2003. Il propose de lui verser une avance de **7 500 €uros**.

L'A.R.E.P. : L'assemblée avait pris la décision, en janvier 2003, d'accorder à l'A.R.E.P. des avances sur subvention pour les mois de janvier, février et mars 2003, à raison de **12 000 €uros** par mois. Il propose de prolonger pour un mois cette possibilité d'avance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2003,
- Considérant la nécessité de répondre aux besoins spécifiques en trésorerie de certaines associations de la commune,
- Accepte les propositions de Monsieur l'Adjoint délégué,
- Précise que ces dépenses figurent à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Mars 2003
Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 14 avril 2003
- de la publication le 15 avril 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 14 avril 2003